

ÉTAT DE SITUATION

OFFRE DE SERVICES EN TRANSPORT DANS LANAUDIÈRE



Dans le cadre des travaux du chantier régional en transport

Table des matières

Préambule.....	1
Historique.....	2
I. MRC de Joliette.....	3
1. Circuits urbains.....	3
2. Transport collectif en milieu rural	3
3. Liens inter-MRC.....	3
4. Transport adapté.....	4
5. Accompagnement-transport bénévole (ATB)	4
II. MRC de Montcalm	5
1. Taxibus	5
2. Liens inter-MRC.....	5
3. Transport adapté.....	5
4. Accompagnement-transport bénévole (ATB)	6
III. MRC de D’Autray.....	7
1. Taxibus local.....	7
2. Liens Inter-MRC.....	7
3. Transport adapté.....	8
4. Accompagnement-transport bénévole (ATB)	8
IV. MRC de Matawinie	9
1. Taxibus	9
2. Liens Inter-MRC.....	9
3. Transport adapté.....	9
4. Accompagnement-transport bénévole (ATB)	9
V. MRC de L’Assomption.....	11
1. Autobus.....	11
2. Train.....	12
3. Navette.....	12
4. Vélo-bus.....	12
5. Liens Inter-MRC.....	12
6. Transport adapté.....	12
7. Accompagnement-transport bénévole (ATB)	13

VI.	MRC Les Moulins	14
1.	Autobus.....	14
2.	Train.....	15
3.	Taxibus	15
4.	Vélo-bus.....	15
5.	Liens Inter-MRC.....	16
6.	Accompagnement-transport bénévole (ATB)	16
VII.	Circuits régionaux.....	18
1.	Circuit 1.....	18
2.	Circuit 32 — Joliette/Saint-Michel-des-Saints	18
3.	Circuit 34 — Joliette/Rawdon.....	19
4.	Circuit 35 — Saint-Lin—Laurentides/Sainte-Sophie/Saint-Jérôme.....	19
5.	Circuit 37 — Saint-Lin—Laurentides/La Plaine.....	19
6.	Circuit 50 — Joliette/Montréal	20
7.	Circuit 125 — Saint-Donat / Sainte-Julienne / Saint-Esprit / Terrebonne / Montréal	20
8.	Circuits 131-138 — Joliette/Berthierville	20
9.	Résumé des territoires couverts par les circuits régionaux.....	20
10.	Liaisons inter-MRC disponibles en transport adapté	1
VIII.	Synthèse des liens Inter-MRC et vers l'extérieur de Lanaudière disponibles par le biais des circuits régionaux	1

Préambule

Dans le cadre de l'entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon, des montants ont été réservés à des actions régionales. Ces montants ont été investis dans le soutien à des chantiers thématiques identifiés lors de la rencontre régionale tenue le 6 octobre 2020 à la suite d'un exercice de priorisation effectué avec les partenaires du territoire lanaudois.

Dans le cadre de cet exercice, les partenaires ont identifié l'enjeu du transport comme étant un des chantiers à traiter de manière prioritaire. Les partenaires se sont par la suite réunis à plusieurs reprises pour l'élaboration du plan de travail du chantier Transport déposé à la Table des préfets en avril 2021. À la demande des partenaires, la Table des préfets de Lanaudière agit à titre de fiduciaire de ce chantier.

L'élaboration d'un état de situation simple et clair est alors ressortie comme étant l'une des premières actions à poser afin d'avoir une représentation la plus juste possible des différents modes de transports proposés dans la région. La démarche se voulant un exercice inclusif, il sera question certes de transport collectif, mais aussi de transport adapté, de transport bénévole, et de transport actif.

Historique

Dans le cadre de la réorganisation de la gouvernance en transport dans la région métropolitaine de Montréal en 2016, de nombreux changements sont intervenus à l'entrée en vigueur du projet de loi 76 modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région de Montréal en juin 2017. Ces changements ont affecté directement la région de Lanaudière puisque 2 des 6 MRC font partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Ainsi, l'autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a été créée afin d'assumer la planification du transport collectif à l'intérieur de la CMM. Par ailleurs, l'organisme EXO, opérateur de transport, a également été mis sur pied afin d'opérationnaliser les décisions de l'ARTM responsable de la planification métropolitaine.

En parallèle, le conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) qui jusqu'alors exploitait les circuits régionaux et coordonnait la redistribution des subventions du MTQ devait être aboli. La compétence en transport a alors été rapatriée dans chacune des MRC qui assuraient déjà l'exploitation des services locaux. C'est avec une volonté collective de poursuivre la collaboration dans la desserte pour les circuits régionaux que la MRC de Joliette a alors assumé le leadership pour ces circuits et rapatrié les employés précédemment à l'emploi du CRTL. Les services locaux de transport collectif ainsi que les services de transport adaptés sont restés sous la responsabilité de chacune des MRC.

Malgré la volonté de travail de collaboration, les liens entre les territoires du nord et du sud sont complexes, principalement à cause des structures périmétropolitaines. L'arrimage et l'interconnexion demeurent des enjeux identifiés par l'ensemble des intervenants en transport.

La région de Lanaudière subit un sous-financement historique et documenté au niveau du transport collectif. Des représentations politiques sont faites de manière régulière afin de sensibiliser les différents paliers de gouvernement à cet état de fait ainsi que pour les inciter à investir davantage dans la région. Bien que le contexte pandémique ait grandement influencé l'utilisation du transport collectif au cours des 2 dernières années, il est prévisible que les taux d'utilisation du transport collectif reviendront à leur niveau d'avant la crise lorsque celle-ci sera résorbée. Les citoyens sont de plus en plus sensibilisés aux différents enjeux environnementaux, le transport faisant partie intégrante de ces préoccupations. Il est donc d'autant plus pertinent de poursuivre la réflexion sur le déploiement optimal du transport collectif sur un territoire aussi étendu que la région de Lanaudière. Le présent document se veut un état de situation factuel qui permettra d'alimenter la réflexion sur la poursuite du développement du transport collectif sur le territoire.

I. MRC de Joliette

Dans leur ensemble, les services de transport de la MRC de Joliette ont permis d'effectuer un total de 381 914 déplacements en 2019, dont 77 378 en transport adapté.

1. Circuits urbains

Concernant les 4 circuits urbains, ceux-ci couvrent l'ensemble du territoire de la municipalité de Joliette, mais aussi ceux de Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies.

Le [circuit 1](#) couvre la municipalité de Notre-Dame-des-Prairies, le [circuit 2](#) couvre la municipalité de Saint-Charles-Borromée, le [circuit 3](#) couvre la municipalité de Joliette (secteur St-Pierre) tandis que le secteur Sainte-Thérèse de Joliette est couvert par le [circuit 4](#).

Les heures de services sont de 7 h à 19 h du dimanche au samedi et jusqu'à 22 h les jeudi et vendredi. On compte 12 départs quotidiennement et 3 départs supplémentaires les jeudi et vendredi.

2. Transport collectif en milieu rural

Le circuit de transport collectif en milieu rural de la MRC de Joliette couvre l'ensemble des municipalités du territoire. Il a permis en 2019 d'effectuer 4922 déplacements. Les heures de services sont de 6 h à 22 h 30.

Pour pouvoir bénéficier du service de transport collectif en milieu rural, les usagers doivent préalablement s'inscrire par téléphone ou fournir une version papier au terminus d'autobus de Joliette. Une fois l'inscription effectuée, c'est par le biais d'une simple réservation en ligne ou par téléphone que la réservation doit se faire. La réservation doit être effectuée avant 15 h la veille du transport en semaine et avant 15 h le vendredi pour les déplacements du samedi, dimanche et lundi.

3. Liens inter-MRC

La MRC de Joliette est reliée aux autres territoires par le biais des circuits régionaux :

Territoire	Circuit régional
Matawinie	32 — 34
L'Assomption	C50
D'Autray	131 — 138 Taxibus d'Autray/Joliette
Montréal	50

4. Transport adapté

Le transport adapté de la MRC de Joliette a permis en 2019 d'effectuer 77 378 déplacements. Ce service couvre les municipalités de l'ensemble de la MRC. À noter que dans certains cas, l'utilisateur peut être accompagné par une personne de son entourage ou d'un chien-guide.

Les heures de services s'étendent de 6 h à minuit tous les jours. Il est nécessaire de réserver pour avoir accès au service. La réservation doit se faire au plus tard à 15 h la veille pour les déplacements du mardi au vendredi et le vendredi pour les déplacements des samedi, dimanche et lundi suivant.

5. Accompagnement-transport bénévole (ATB)

La personne en contexte de vulnérabilité est référée, voire accompagnée à un service de santé ou un service social offert par le réseau de la santé et des services sociaux.

Les caractéristiques de l'individu font en sorte qu'il lui est impossible d'utiliser un des services de transport existants et rencontrent un obstacle à l'obtention de ses services dû à l'absence d'un transport adéquat dans son environnement.

Les accompagnements de transports bénévoles pourront être effectués à la suite de la demande de l'utilisateur, à la demande des intervenants du réseau communautaire de la santé et des services sociaux préalablement reconnus par le CISSS de Lanaudière ou à la demande d'un intervenant d'un CISSS. Pour être admissible, un déplacement ne doit pas être récurrent.

Les différents types d'accompagnement offerts sont les suivants : en priorité, l'accompagnement vers les établissements et organismes de la santé et des services sociaux (privés ou publics) ainsi que tous les professionnels de la santé (médecin, optométriste, dentiste, chiropraticien, homéopathe, etc.). L'accompagnement vers les services essentiels (institutions financières, épicerie, pharmacie). Ainsi que l'accompagnement communautaire, social et juridique pour contrer l'isolement ou améliorer la qualité de vie de la personne.

Deux organismes proposent du transport bénévole sur le territoire de la MRC de Joliette, soit le centre d'action bénévole Émilie-Gamelin situé à Saint-Charles-Borromée et l'OSBL Aux bonheurs des aînés Lanaudière.

Le centre d'action bénévole Émilie-Gamelin rend son service disponible à l'ensemble des résidents de la MRC et les accompagne à leurs rendez-vous sur l'ensemble de la région ainsi que vers Montréal, Trois-Rivières, Québec et Sherbrooke. La carte de membre annuelle au coût de 20 \$ est obligatoire pour profiter des services.

Pour sa part, l'OSBL Aux bonheurs des aînés rend son service disponible aux personnes habitant Saint-Paul, Sainte-Marie-Salomé, Saint-Thomas, Saint-Liguori et Saint-Pierre pour les accompagner dans leurs déplacements des MRC de Joliette et de Montcalm.

II. MRC de Montcalm

1. Taxibus

Le service de transport collectif par taxibus couvre l'ensemble du territoire de la MRC. En 2019, il a permis d'effectuer 21 638 déplacements et offre plus de 235 lieux d'embarquement sur le territoire de la MRC. Les heures de service intra-MRC sont de 6 h 30 à 23 h 30.

2. Liens inter-MRC

La MRC de Montcalm est reliée aux autres territoires par les circuits régionaux.

Territoire	Circuit régional
Les Moulins	125 — 37
L'Assomption	50
Joliette	50
Laurentides	35
Montréal	125 — 50

À noter que la ligne 37 permet 3 allers et 4 retours quotidiens au Cégep de Terrebonne

3. Transport adapté

Le service a permis 19 007 déplacements et couvre toutes les municipalités de la MRC. Il permet également de se rendre sur le territoire de Joliette, Rawdon et Saint-Jérôme.

Pour Rawdon Centre-ville, les heures d'arrivée sont du lundi au vendredi à 8 h, 12 h et 15 h 30.

Pour Saint-Jérôme, les trajets se font le mardi avec des heures d'arrivée à 10 h 30 et 16 h 30 tandis que les endroits desservis sont les suivants :

- Hôpital de Saint-Jérôme
- Services de médecine spécialisés autour de l'hôpital
- Maison Aloïs Alzheimer des Laurentides

Il est également possible de se rendre sur le territoire de la ville de Joliette, par le transport adapté, à heures fixes avec 4 destinations possibles soit :

- Galerie Joliette (porte 5)
- Terminus d'autobus
- Cégep
- Hôpital (abribus)

Les heures en direction de Joliette sont :

- Du lundi au vendredi → 9 h 30, 12 h et 16 h 15
- Le samedi → 8 h 30 et 16 h 30
- Le dimanche → 9 h, 13 h et 16 h

Enfin, il est possible, selon les horaires de rendez-vous de se rendre au Centre de réadaptation le Bouclier (Déficience visuelle) de Repentigny.

4. Accompagnement-transport bénévole (ATB)

Le centre d'action bénévole de Montcalm situé à Saint-Esprit effectue des accompagnements-transport pour des raisons médicales ou légales vers l'ensemble de la région ainsi que vers Montréal, Laval, Trois-Rivières et la rive sud de Montréal.

Les différents types d'accompagnement offerts sont les suivants : en priorité, l'accompagnement vers les établissements et organismes de la santé et des services sociaux (privés ou publics) ainsi que tous les professionnels de la santé (médecin, optométriste, dentiste, chiropraticien, homéopathe, etc.). L'accompagnement vers les services essentiels (institutions financières, épicerie, pharmacie). Ainsi que l'accompagnement communautaire, social et juridique pour contrer l'isolement ou améliorer la qualité de vie de la personne.

Le service est réservé aux personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes en perte d'autonomie temporaire ou permanente, les personnes en convalescence, les personnes atteintes d'une maladie chronique, ou ayant un handicap physique ou intellectuel ainsi que les prestataires de l'aide sociale.

Les réservations sont possibles dès la connaissance de la date du rendez-vous (1 à 2 mois à l'avance maximum). Il faut prévoir minimum 3 jours ouvrables à l'avance pour un transport dans la région de Lanaudière et 5 jours ouvrables à l'avance pour un transport pour Montréal, Laval, Trois-Rivières et Rive-Sud de Montréal. Le coût du transport est variable selon le lieu de la résidence et de la destination et des frais d'adhésion annuelle de 15 \$ sont demandés.

La personne en contexte de vulnérabilité est référée, voire accompagnée à un service de santé ou un service social offert par le réseau de la santé et des services sociaux.

Les caractéristiques de l'individu font en sorte qu'il lui est impossible d'utiliser un des services de transport existants et rencontrent un obstacle à l'obtention de ses services dû à l'absence d'un transport adéquat dans son environnement

Les accompagnements de transports bénévoles pourront être effectués à la suite de la demande de l'utilisateur, à la demande des intervenants du réseau communautaire de la santé et des services sociaux préalablement reconnus par le CISSS de Lanaudière ou à la demande d'un intervenant d'un CISSS. Pour être admissible, un déplacement ne doit pas être récurrent.

III. MRC de D’Autray

1. Taxibus local

Le service du taxibus couvre l’ensemble du territoire de la MRC et s’étend jusqu’à Joliette. Il est divisé en plusieurs circuits. En 2019, il a permis d’effectuer 20 823 déplacements.

Le *secteur Berthier* dont le service commence à 5 h 45 pour finir à 20 h 30 couvre les municipalités de Berthierville, Sainte-Geneviève-de-Berthier, la Visitation-de-l’Île-Dupas, Saint-Ignace-de-Loyola, Saint-Cuthbert, Sainte-Élisabeth et Saint-Barthélemy.

Le *secteur Brandon* voit son service effectif de 6 h à 20 h 30. Il couvre les municipalités de Saint-Norbert, ville de Saint-Gabriel, Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Cléophas-de-Brandon, Saint-Didace, Mandeville et une partie du secteur de Saint-Edmond, municipalité voisine sur le territoire de la Mauricie.

Le circuit *Lanoraie/Lavaltrie* couvre les territoires des deux municipalités. Les heures de service en semaine sont de 6 h à 20 h 30 pour le *secteur bleu*¹ et de 5 h 40 à 20 h 30 pour le *secteur vert*¹ tandis que la fin de semaine, le secteur bleu commence à 7 h 20 et le secteur vert à 6 h 40. *Ce circuit permet également des transferts vers le circuit régional 50 en direction de Montréal.*

La ligne *Saint-Gabriel/Berthier* pour sa part parcourt les territoires des municipalités de Berthierville, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Norbert, ville de Saint-Gabriel, Saint-Gabriel-de-Brandon. Les heures de service s’étendent de 7 h à 17 h 30.

Pour utiliser le service, les usagers doivent réserver leur place du lundi au jeudi de 8 h à 14 h 30 et le vendredi de 8 h à 10 h par téléphone. Selon les disponibilités, il est possible de réserver le jour même du lundi au vendredi, de 8 h à 10 h.

2. Liens Inter-MRC

Il est possible de voyager vers d’autres territoires de MRC et Montréal grâce aux circuits régionaux

Territoire	Circuit régional
Joliette	131—138 — 50 Taxibus Autray-Joliette
Matawinie	Taxibus Autray-Joliette
Montréal	50
L’Assomption	2

¹ <http://www.mrcautray.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/brochure-taxibus-lavaltrie-lanoraie-2021.pdf>

3. Transport adapté

Le service de transport adapté est offert 365 jours par année à l'ensemble de la clientèle du territoire admise par le comité. Le service a permis d'effectuer 32 495 déplacements.

Les horaires sont du lundi au samedi de 6 h 30 à 20 h 30 et le dimanche de 8 h à 20 h 30, tandis que les heures de réservation sont du lundi au jeudi de 8 h à 14 h 30 et le vendredi de 8 h à 10 h par téléphone ou en personne.

4. Accompagnement-transport bénévole (ATB)

Deux centres d'action bénévole sont actifs sur le territoire. Le centre d'action bénévole de Brandon et le centre d'action bénévole de Berthier.

Le centre d'action bénévole de Berthier offre à tous ceux qui en ont besoin le service d'accompagnement pour des fins médicales et d'intégration sociale.

Les différents types d'accompagnement offerts sont les suivants : en priorité, l'accompagnement vers les établissements et organismes de la santé et des services sociaux (privés ou publics) ainsi que tous les professionnels de la santé (médecin, optométriste, dentiste, chiropraticien, homéopathe, etc.). L'accompagnement vers les services essentiels (institutions financières, épicerie, pharmacie). Ainsi que l'accompagnement communautaire, social et juridique pour contrer l'isolement ou améliorer la qualité de vie.

Le centre d'action bénévole de Brandon couvre le nord MRC de D'Autray : Saint-Gabriel, Mandeville, Saint-Cléophas, Saint-Norbert, Saint-Didace ainsi que Saint-Damien en Matawinie. Le service est ouvert à l'ensemble des résidents de ces municipalités ayant besoin d'un accompagnement-transport bénévole. Les personnes en perte d'autonomie sont redirigées vers le transport adapté. Par manque de bénévoles depuis le début de la pandémie, le service ne s'effectue que vers des services médicaux.

Les voyages peuvent être à l'extérieur de la région sans restriction de distance.

La personne en contexte de vulnérabilité est référée, voire accompagnée à un service de santé ou un service social offert par le réseau de la santé et des services sociaux.

Les caractéristiques de l'individu font en sorte qu'il lui est impossible d'utiliser un des services de transport existants et rencontrent un obstacle à l'obtention de ses services dû à l'absence d'un transport adéquat dans son environnement

Les accompagnements de transports bénévoles pourront être effectués à la suite de la demande de l'utilisateur, à la demande des intervenants du réseau communautaire de la santé et des services sociaux préalablement reconnus par le CISSS de Lanaudière ou à la demande d'un intervenant d'un CISSS. Pour être admissible, un déplacement ne doit pas être récurrent.

IV. MRC de Matawinie

1. Taxibus

Le taxibus de la MRC de Matawinie couvre l'ensemble des municipalités du territoire.

Il est offert 7 jours sur 7 de 7 h à 23 h. Les trajets s'effectuent en intrasecteur avec une possibilité de rejoindre le circuit régional. Également, il se fait en covoiturage avec la clientèle du transport adapté par minibus, taxi adapté ou taxi régulier.

Les inscriptions doivent se faire en ligne tandis que les réservations peuvent se faire en ligne ou par téléphone au plus tard à 14 h la veille du lundi au jeudi, et à midi le vendredi pour le samedi, dimanche et lundi.

2. Liens Inter-MRC

La MRC de Matawinie est reliée aux autres territoires grâce aux circuits régionaux 1, 32, 34 et 125.

Territoire	Circuit régional
Laurentides	1
Joliette	32 — 34
Les Moulins	125
Montcalm	125
Matawinie	Taxibus Autray-Joliette
Autray	Taxibus Autray-Joliette
Montréal	125

3. Transport adapté

Le service de transport adapté fonctionne de la même manière que le taxibus et couvre l'ensemble du territoire de MRC. Les chiens guides sont acceptés et ne remplacent pas un accompagnateur. Il a permis en 2019 d'effectuer 23 657 déplacements.

4. Accompagnement-transport bénévole (ATB)

Le service d'accompagnement-transport bénévole du Centre d'action bénévole communautaire Matawinie est disponible aux personnes du territoire de la MRC de Matawinie à l'exception de Saint-Damien, desservie par le centre d'action bénévole de Brandon.

Les différents types d'accompagnement offerts sont les suivants : en priorité, l'accompagnement vers les établissements et organismes de la santé et des services sociaux (privés ou publics) ainsi que tous les professionnels de la santé (médecin, optométriste, dentiste, chiropraticien, homéopathe, etc.). L'accompagnement vers les services essentiels (institutions financières, épicerie, pharmacie). Ainsi que l'accompagnement communautaire, social et juridique pour contrer l'isolement ou améliorer la qualité de vie.

L'utilisateur doit téléphoner deux ou trois jours à l'avance pour un maximum de trois accompagnements par semaine. Pour un accompagnement régional (Joliette), ou hors de la région (Montréal), l'utilisateur doit téléphoner une semaine à l'avance pour un maximum de deux accompagnements par semaine.

Les voyages peuvent être à l'extérieur de la région sans restriction de distance.

La personne en contexte de vulnérabilité est référée, voire accompagnée à un service de santé ou un service social offert par le réseau de la santé et des services sociaux.

Les caractéristiques de l'individu font en sorte qu'il lui est impossible d'utiliser un des services de transport existants et rencontrent un obstacle à l'obtention de ses services dû à l'absence d'un transport adéquat dans son environnement

Les accompagnements de transports bénévoles pourront être effectués à la suite de la demande de l'utilisateur, à la demande des intervenants du réseau communautaire de la santé et des services sociaux préalablement reconnus par le CISSS de Lanaudière ou à la demande d'un intervenant d'un CISSS. Pour être admissible, un déplacement ne doit pas être récurrent.

V. MRC de L'Assomption

Tel que mentionné dans le bref historique, le territoire de la MRC de L'Assomption est desservi par le Réseau d'EXO secteur L'Assomption.

5. Autobus

EXO secteur L'Assomption assure le transport en commun par autobus dans les villes suivantes : L'Assomption, Lavaltrie, L'Épiphanie, Charlemagne, Repentigny, et Saint-Sulpice. On observe que la ligne 9 relie la MRC de L'Assomption (Charlemagne) à Les Moulins et permet une correspondance vers la ligne de taxibus T1. Les lignes 100, 200, 300 et 400 permettent de se rendre à Montréal (Radisson).

Tableau 1 — Territoire couvert par les lignes d'autobus desservant le secteur L'Assomption

Ligne	Secteur L'Assomption	Local	Inter-MRC	Inter-Région	Vers Montréal	Correspondance
1	Repentigny secteur Nord — Cégep					
2	Repentigny — Saint-Sulpice — Lavaltrie					
5	Navette gare Repentigny					
6	L'Épiphanie — L'Assomption					
8	Repentigny secteur Centre — Cégep					
9	Charlemagne — CHPLG — Terrebonne		Les Moulins			T1
11	Repentigny secteur Le Gardeur — Cégep					
14	L'Assomption — Repentigny-Le Gardeur — Charlemagne					T2
15	Repentigny secteur sud (rue Notre-Dame)					
100	L'Assomption-Repentigny—Charlemagne-Montréal				Radisson	T2
200	Express Repentigny — Montréal				Radisson	
300	Repentigny — Montréal via Notre-Dame				Radisson	
400	Repentigny — Montréal via Sherbrooke				Radisson	
T1	Taxibus — Charlemagne-Repentigny (sur réservation)					Ligne 9
T3	Taxibus-Repentigny-de la Savane (sur réservation)					Lignes 14 et 100
EXO5	Mascouche-Lachenaie — Repentigny — Montréal				Gare Centrale	

6. Train

La ligne de train EXO5 relie la gare de Repentigny aux gares de Mascouche et Terrebonne au nord et Montréal au terminus de la gare d'Ahuntsic.

7. Navette

Une navette relie Repentigny à Montréal (Radisson) avec la ligne 502.

8. Vélo-bus

Le service de vélo-bus est disponible gratuitement sur l'ensemble des lignes de métro en tout temps. Pour les lignes d'autobus, le secteur L'Assomption est entièrement équipé depuis le 1^{er} juillet 2021 pour accueillir 2 vélos à la fois sur les supports à vélo extérieur.

9. Liens Inter-MRC

La MRC L'Assomption voit son territoire relié aux autres territoires par le biais de 2 circuits régionaux et une ligne locale.

Territoire	Mode
Les Moulins	Ligne Exo 9 Train EXO5
D'Au-tray	Circuit 50
Montréal	Circuit 50 — Navette Exo 502 Train EXO5

10. Transport adapté

Le service de transport adapté propose un transport de porte à porte. Les déplacements sont possibles du dimanche au jeudi, de 6 h 30 à 23 h ainsi que le vendredi, le samedi et les jours fériés, de 6 h 30 à minuit.

Le service couvre les municipalités de :

- Charlemagne
- L'Épiphanie
- L'Assomption
- Repentigny
- Saint-Sulpice

Déplacement local

Les réservations doivent être faites pour les déplacements effectués du mardi au samedi au plus tard la veille avant 16 h. Pour les déplacements du dimanche et lundi, il est nécessaire de réserver au plus tard le vendredi avant 16 h.

Déplacement métropolitain

Les horaires de réservation des déplacements métropolitains se font aux mêmes heures avec un délai supplémentaire de 24 heures d'avance ².

Les réservations sont possibles par téléphone, par courriel et via un formulaire en ligne.

11. Accompagnement-transport bénévole (ATB)

Le service d'accompagnement du centre d'action bénévole de Repentigny permet d'offrir une présence physique et sécurisante pour les déplacements ayant une raison médicale ou sociojuridique. Le service est offert à l'ensemble des résidents du territoire de la MRC qui doivent réserver 5 jours d'avance.

Les différents types d'accompagnement offerts sont les suivants : en priorité, l'accompagnement vers les établissements et organismes de la santé et des services sociaux (privés ou publics) ainsi que tous les professionnels de la santé (médecin, optométriste, dentiste, chiropraticien, homéopathe, etc.). L'accompagnement vers les services essentiels (institutions financières, épicerie, pharmacie). Ainsi que l'accompagnement communautaire, social et juridique pour contrer l'isolement ou améliorer la qualité de vie.

L'utilisateur doit téléphoner deux ou trois jours à l'avance pour un maximum de trois accompagnements par semaine. Pour un accompagnement régional (Joliette), ou hors de la région (Montréal), l'utilisateur doit téléphoner une semaine à l'avance pour un maximum de deux accompagnements par semaine.

Les voyages peuvent être à l'extérieur de la région sans restriction de distance.

La personne en contexte de vulnérabilité est référée, voire accompagnée à un service de santé ou un service social offert par le réseau de la santé et des services sociaux.

Les caractéristiques de l'individu font en sorte qu'il lui est impossible d'utiliser un des services de transport existants et rencontrent un obstacle à l'obtention de ses services dû à l'absence d'un transport adéquat dans son environnement

Les accompagnements de transports bénévoles pourront être effectués à la suite de la demande de l'utilisateur, à la demande des intervenants du réseau communautaire de la santé et des services sociaux préalablement reconnus par le CISSS de Lanaudière ou à la demande d'un intervenant d'un CISSS. Pour être admissible, un déplacement ne doit pas être récurrent.

² À l'exception du mardi, qui doit être réservé le vendredi précédent.

VI. MRC Les Moulins

Le territoire de la MRC Les Moulins est desservi par le Réseau d'EXO Secteur Terrebonne-Mascouche. Plusieurs modes de transport sont disponibles sur le territoire de la MRC, soit l'autobus, des navettes, des lignes de taxibus, le train et le service de transport adapté.

1. Autobus

Le tableau ci-dessous met en évidence les liens entre les différents territoires couverts par les lignes présentes sur le secteur Terrebonne-Mascouche. On observe que la plupart des circuits menant vers l'extérieur du territoire vont vers les Laurentides ou Montréal. Ce sont les circuits régionaux 125 et 37 qui permettent des liens avec la MRC de Montcalm.

Tableau 2 — Territoire couvert par les lignes d'autobus desservant le secteur Terrebonne-Mascouche

Ligne	Secteur Terrebonne-Mascouche	Interne	Inter-MRC	Laurentides	Montréal
1, 2, 3 et 4	Terrebonne — Mascouche				
5	Terrebonne — Bois-des-Filion			Bois-des-Filion	
8	Terrebonne — secteur centre				
9	Terrebonne — secteur ouest			Bois-des-Filion	
11	Terrebonne — secteur Lachenaie				
11	Terrebonne — Cité du sport — secteur Lachenaie				
14 et 17	Terrebonne — secteur La Plaine				
18	Terrebonne — Cité du sport — Cégep de Terrebonne				
19	Terrebonne — Terminus Montmorency				Montmorency
19G	Terrebonne — Cinéma Guzzo — Terminus Montmorency				Montmorency
20 et 21	Terrebonne — Mascouche				
22	Mascouche — Cité du sport — Cégep de Terrebonne				
23	Terrebonne — Sainte-Thérèse (Cégep Lionel-Groulx)			Lionel Groulx	
24C	Terrebonne — Cité du sport — Cégep de Terrebonne				
25	Terrebonne — Montréal				Ahuntsic
25B	Terrebonne — Montréal				Montréal-Nord
27	Terrebonne — Cité du Sport — Cégep de Terrebonne				
30	Terrebonne — Montréal — Terminus Radisson				Radisson

30G	Terrebonne — Montréal — Terminus Radisson	Radisson
40	Lachenaie — Montréal — Terminus Radisson	Radisson
41	Terrebonne — Mascouche	
45	Terrebonne — Bois-des-Filion	Bois-des-Filion
48	Terrebonne — secteur centre	
140	Lachenaie — Gare de Terrebonne — Terminus Radisson	Radisson
403	Mascouche — Gare Mascouche	
417	Secteur La Plaine — Gare Mascouche	

2. Train

EX05 Mascouche, secteur Mascouche et Terrebonne relie Mascouche à Montréal via les gares de Terrebonne et de Repentigny. La ligne en direction de Montréal a pour terminus la gare de train Ahuntsic.

3. Taxibus

Les services de Taxibus sont disponibles sur réservation par téléphone, 30 minutes avant le départ.

Ligne	Direction
T12	Cégep de Terrebonne
T13	Cégep de Terrebonne
T15	Cégep de Terrebonne
T24	Place Longchamps
T26	Taxibus — Nord de Mascouche
T417	Secteur La Plaine — Gare Mascouche
T55	Taxibus - Urbanova
T57	Taxibus — Gascon/Alexander
T6	Taxibus — Alpes/des Rocheuses

4. Vélo-bus

Le service de vélo-bus est disponible gratuitement sur l'ensemble des lignes de métro en tout temps. Pour les lignes d'autobus, le secteur Terrebonne-Mascouche est entièrement équipé pour accueillir 2 vélos à la fois sur les supports à vélo extérieur.

5. Liens Inter-MRC

Territoire	Mode
Montcalm	Circuits 37 - 125
Matawinie	Circuit 125
Montréal	Circuit 125 Train EXO5
Montréal Montmorency	19 — 19G
Montréal Radisson	Ligne Exo 30 – 30G – 40 - 140
Laurentides	Ligne Exo 23 (Lionel Groulx) Ligne Exo 5 – 9 – 45 (BDF)

6. Accompagnement-transport bénévole (ATB)

Le service d'accompagnement-transport bénévole du centre d'action bénévole de Terrebonne offre aux résidents de la MRC de 65 ans et plus, personnes en perte d'autonomie, personnes handicapées, personnes convalescentes et personnes atteintes de maladies chroniques, un accompagnement pour des raisons médicales. La réservation doit se faire 10 jours d'avance.

Les différents types d'accompagnement offerts sont les suivants : en priorité, l'accompagnement vers les établissements et organismes de la santé et des services sociaux (privés ou publics) ainsi que tous les professionnels de la santé (médecin, optométriste, dentiste, chiropraticien, homéopathe, etc.). L'accompagnement vers les services essentiels (institutions financières, épicerie, pharmacie). Ainsi que l'accompagnement communautaire, social et juridique pour contrer l'isolement ou améliorer la qualité de vie.

L'utilisateur doit téléphoner deux ou trois jours à l'avance pour un maximum de trois accompagnements par semaine. Pour un accompagnement régional (Joliette), ou hors de la région (Montréal), l'utilisateur doit téléphoner une semaine à l'avance pour un maximum de deux accompagnements par semaine.

Les voyages peuvent être à l'extérieur de la région sans restriction de distance.

La personne en contexte de vulnérabilité est référée, voire accompagnée à un service de santé ou un service social offert par le réseau de la santé et des services sociaux.

Les caractéristiques de l'individu font en sorte qu'il lui est impossible d'utiliser un des services de transport existants et rencontrent un obstacle à l'obtention de ses services dû à l'absence d'un transport adéquat dans son environnement

Les accompagnements de transports bénévoles pourront être effectués à la suite de la demande de l'utilisateur, à la demande des intervenants du réseau communautaire de la santé et des services sociaux préalablement reconnus par le CISSS de Lanaudière ou à la demande d'un intervenant d'un CISSS. Pour être admissible, un déplacement ne doit pas être récurrent.

VII. Circuits régionaux

1. Circuit 1

Le circuit relie la MRC de Matawinie aux Laurentides et offre la possibilité de correspondance vers Saint-Jérôme et Mont-Tremblant. Les municipalités desservies sont :

- Saint-Donat
- Lantier
- Val-des-Lacs
- Sainte-Lucie-des-Laurentides
- Sainte-Agathe-des-Monts

3 trajets sont disponibles de Saint-Donat vers Sainte-Agathe-des-Monts et 3 trajets de Sainte-Agathe-des-Monts vers Saint-Donat

Le service est disponible sur réservation uniquement. Les déplacements du mardi au vendredi doivent être réservés au plus tard la veille avant 14 h et les déplacements du lundi doivent être réservés au plus tard le vendredi précédent avant 12 h.

En 2019, le circuit 1 a permis d'effectuer 1074 déplacements.

2. Circuit 2 — Lavaltrie/L'Assomption/Repentigny

Le circuit relie la MRC de D'Auray à la MRC L'Assomption et offre la possibilité de correspondance vers Montréal. Les municipalités desservies sont :

- Lavaltrie
- Saint-Sulpice
- L'Assomption
- Repentigny

5 trajets Lavaltrie/L'Assomption

7 trajets Saint-Sulpice/L'Assomption

7 Trajets Lavaltrie/Repentigny

9 Trajets Saint-Sulpice/Repentigny

4 Trajets L'Assomption/Lavaltrie

5 Trajets L'Assomption/Saint-Sulpice

6 Trajets Repentigny/Lavaltrie

8 Trajets Repentigny/Saint-Sulpice

3. Circuit 32 — Joliette/Saint-Michel-des-Saints

Le circuit couvre deux territoires de MRC soit la MRC de Matawinie via les municipalités de Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon, Sainte-Émélie-de-L'Énergie, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Félix-de-Valois et la MRC de Joliette à travers les municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes, Notre-Dame-des-Prairies et Joliette.

Le service est offert du lundi au vendredi, 4 départs de Saint-Michel-des-Saints vers Joliette (3 pour le retour) et les samedis et dimanches, 1 départ de Saint-Michel-des-Saints vers Joliette (1 pour le retour).

Enfin, un arrêt est prévu au centre d'échange de la MRC de Joliette pour les circuits urbains face au Palais de Justice. Tandis que des liens avec le circuit 50 sont possibles sur demande.

4. Circuit 34 — Joliette/Rawdon

Le territoire de la *MRC de Matawinie* par la municipalité de Rawdon et de la *MRC de Joliette* par Saint—Ambroise-de-Kildare, Saint-Charles-Borromée et Joliette sont desservis par le circuit 34.

En ce qui a trait aux possibilités de transfert, un arrêt est prévu au centre d'échange de la *MRC de Joliette* pour les circuits urbains face au Palais de Justice. Il est possible d'effectuer un transfert vers le circuit 50.

Il est aussi permis d'embarquer un vélo sur la ligne. *Le vélo-bus* est disponible aux adresses suivantes :

Rawdon

- 3144, 18^e avenue (école secondaire) — aller et retour
- 1^{re} avenue et rue Queen (IGA) — aller et retour

Saint-Ambroise-de-Kildare

- 1021, route 343 (dépanneur) — aller et retour

Saint-Charles-Borromée

- 1011, rue de la Visitation (bowling) — vers Joliette seulement
- 1020, rue de la Visitation (centrale d'eau potable) — vers Rawdon seulement

Joliette

- 942, rue Saint-Louis (Terminus) — aller et retour

5. Circuit 35 — Saint-Lin—Laurentides/Sainte-Sophie/Saint-Jérôme

Le circuit couvre les territoires de la *MRC de Montcalm* et la région administrative des *Laurentides* les municipalités de Saint-Lin—Laurentides, Sainte-Sophie et Saint-Jérôme. Les services sont offerts du lundi au vendredi, de Saint-Lin—Laurentides vers Saint-Jérôme de 6 h 30 à 20 h 30 avec 7 aller/retour.

Pour les samedis et dimanches, 1 aller/retour s'effectue entre Saint-Lin—Laurentides Saint-Jérôme entre 7 h et 18 h.

Le circuit offre également une possibilité de transferts avec les autobus d'EXO

Aussi, *deux stationnements incitatifs* sont disponibles à la salle L'Opale à Saint-Lin—Laurentides et à la gare intermodale de Saint-Jérôme.

6. Circuit 37 — Saint-Lin—Laurentides/La Plaine

La *MRC de Montcalm*, par la municipalité de *Saint-Lin—Laurentides* et la *MRC de Les Moulins* secteur La Plaine sont reliées par ce circuit. 6 allers et 7 retours s'effectuent du lundi au vendredi de 6 h 30 à 19 h dont 3 trajets aller et 4 retours au Cégep de Terrebonne.

7. Circuit 50 — Joliette/Montréal

Le circuit 50 couvre les territoires des *MRC de D’Autray* (Lavaltrie), *MRC de Joliette* (Joliette), *MRC de Montcalm* (Sainte-Marie-Salomé), *MRC de L’Assomption* (Repentigny) et *Montréal*.

Les trajets sont possibles du lundi au vendredi avec 15 départs de Joliette vers Montréal et 18 départs pour le retour de 5 h 5 à 0 h 15 et 17 aller/retour les samedis et dimanches de 8 h à minuit.

Des *stationnements incitatifs* sont disponibles au Terminus de la MRC de Joliette, Parc Saint-Antoine de Lavaltrie et au Terminus EXO de Repentigny tandis que les *transferts* vers tous les circuits sont possibles au centre d’échange de la MRC de Joliette face au Palais de Justice. Un service de *vélo-bus* est également disponible.

8. Circuit 125 — Saint-Donat / Sainte-Julienne / Saint-Esprit / Terrebonne / Montréal

Le circuit relie les territoires de trois MRC soit *MRC de Matawinie* par les municipalités de Saint-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci, Entrelacs, Chertsey et Rawdon. *MRC de Montcalm* via Sainte-Julienne, Saint-Esprit, Saint-Roch-Ouest et Saint-Roch-de-L’Achigan et Terrebonne de la *MRC Les Moulins* à *Montréal*.

Les départs ont lieu matin et soir de Montréal à Chertsey du lundi au jeudi. Les samedis et dimanches, 2 départs de Saint-Donat vers Montréal et 2 départs dans la direction inverse.

Un *stationnement incitatif* est disponible à Saint-Roch-de-l’Achigan en face de l’hôtel de ville. Le service de *vélo-bus* est disponible de la mi-avril au 31 octobre.

9. Circuits 131-138 — Joliette/Berthierville

Les *MRC de Joliette* et de *D’Autray* sont reliées par cette ligne. Plus précisément, le circuit passe par les municipalités de Joliette, Lavaltrie, Lanoraie, Sainte-Geneviève-de-Berthier et Berthierville.

Du lundi au vendredi 5 départs de Berthierville vers Joliette sont disponibles et 4 en sens inverse. Un départ le matin et le soir dans les deux directions les samedis et dimanches.

10. Résumé des territoires couverts par les circuits régionaux

Tableau 3 — Tableau récapitulatif des territoires couverts par les circuits régionaux

Circuit	Territoires desservis							
	Les Moulins	L’Assomption	Montcalm	D’Autray	Joliette	Matawinie	Montréal	Laurentides
1								
32								
34								
125								
35								
37								
50								
131-138								

11. Liaisons inter-MRC disponibles en transport adapté

Destination	Matawinie	D'Au-tray	Montcalm	Joliette	Les Moulins	L'Assomption	Extérieur de Lanaudière
Départ						Repentigny Centre de réadaptation le Bouclier (Déficience visuelle)	Saint-Jérôme
Matawinie		Saint-Gabriel Pour les usagers de Saint-Damien, Saint-Félix-de-Valois et Saint-Jean-de-Matha		Joliette Saint-Ambroise, Notre — Dame-de-Lourdes et Sainte-Mélanie			Vers Saint-Jérôme et Sainte-Agathe Pour les usagers de Saint-Donat, Entrelacs et Notre-Dame-de-la-Merci Pour des services spécialisés non disponibles sur le territoire de la MRC
D'Au-tray	Saint-Félix-de—Valois			Saint-Thomas Joliette et Sainte—Ambroise Visitation*	Terrebonne* (CHPLG et GMF, 1000 Montée des Pionniers)	Repentigny	Louiseville* Trois-Rivières* et Montréal*
Montcalm	Rawdon			Joliette			
Joliette	Saint-Félix-de-Valois et Saint-Jean-de-Matha	Saint-Gabriel Berthierville	Saint-Alexis, Saint-Esprit, Saint-Jacques, Sainte-Marie-Salomé, Saint-Liguori, Sainte-Julienne, Saint-Lin—Laurentides			Repentigny	
Les Moulins							Montréal, Laval et Longueuil
L'Assomption				Joliette CHRDL			Montréal, Laval et Longueuil

*transports médicaux couverts par la carte d'assurance maladie

VII. Synthèse des liens Inter-MRC et vers l'extérieur de Lanaudière disponibles par le biais des circuits régionaux

Ligne	Territoire	MRC Matawinie	MRC Joliette	MRC D'Autray	MRC Montcalm	MRC L'Assomption	MRC Les Moulins	Montréal	Laurentides
Circuit régional 1							Secteur La Plaine		
Circuit régional 2									
Circuit régional 32									
Circuit régional 34									
Circuit régional 35									
Circuit régional 37									
Circuit régional C50									
Circuit régional 131									
Circuit régional 138									
Taxibus — D'Autray Joliette									
Circuit régional 50									
Circuit régional 125									
EXO ³ — Ligne 9									
EXO ¹ 100 – 200 – 300 —								Radisson	
EXO5 (train)									
Navette Exo 502									
Exo ⁴ — Ligne 5									Bois-des-Filion
Exo ² — Ligne 9									Bois-des-Filion
Exo ² — Ligne 19								Montmorency	
Exo ² — Ligne 19G								Montmorency	
Exo ² — Ligne 23									Cégep Lionel
Exo ² — Ligne 25								Ahuntsic	
Exo ² — Ligne 25B								Montréal-Nord	
Exo ² — Ligne 30								Radisson	
Exo ² — Ligne 30G								Radisson	
sExo ² — Ligne 40								Radisson	

³ Secteur l'Assomption

⁴ Secteur Terrebonne -Mascouche

Exo ² — Ligne 45			Bois-des-Filion
Exo ² — Ligne 140		Radisson	